

DOSSIER 2022-2023

Mérignies

Accueil périscolaire et

Accueil de loisirs du

mercredi -





Accueil périscolaire et Accueil de loisirs de Mérignies 09.88.77.41.93 (en ligne en septembre) - garderie@merignies.fr

La commune de Mérignies propose un accueil périscolaire le matin et le soir des jours d'école. Les mercredis et pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs est organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC).

Ces structures sont destinées à accueillir vos enfants pour leurs loisirs et vous permettre de faire face à vos obligations et vos contraintes. Merci de bien respecter, le règlement, l'équipe d'animation et les horaires de fonctionnement.

Le règlement a pour but d'organiser la vie du groupe, dans un climat de confiance et de coopération indispensable à un bon fonctionnement.

Pour votre tranquillité, un seul dossier est à remplir pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs des mercredis. Concernant les vacances, un dossier en ligne sur le portail famille sera à faire si vous n'êtes pas inscrit.

ATTENTION, SANS DOSSIER NOUS NE POURRONS PAS ACCUEILLIR VOTRE ENFANT !

REGLES COMMUNES AUX 2 STRUCTURES

Un dossier d'inscription complet doit être rempli pour chaque enfant et donné à la direction avant sa venue au sein de la structure.

Le dossier complet se compose de :

- Une fiche individuelle de renseignements
- Une fiche sanitaire de liaison, avec la copie du carnet de vaccinations
- Une attestation CAF récente afin de justifier votre quotient familial (sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué)
- 1 photo (pour les nouveaux inscrits)
- La fiche d'inscription pour les conduites extra-scolaires **EN SEMAINE** s'il y en a
- Si les parents sont séparés, un justificatif du jugement pour connaître les gardes de(s) enfant(s) et connaître les personnes à qui confier le/les enfant(s)

Les parents doivent impérativement rentrer dans les locaux pour déposer ou reprendre leur enfant et se présenter à un animateur (sauf cas exceptionnel - crise sanitaire).

Les enfants ne seront remis qu'aux personnes désignées sur la fiche de renseignements.
Un enfant autorisé à repartir ou arriver seul (autorisation parentale signée) ne sera accompagné ni à l'aller ni au retour par une personne de l'équipe.

Les parents s'engagent à remplir correctement la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de chaque enfant. En cas de problèmes de santé, allergies, régimes alimentaires, ou autres, les parents avertissent impérativement la direction et fournissent le protocole à suivre (PAI et conduite à tenir en cas de problèmes). En cas de régime alimentaire particulier (allergies), les parents seront tenus de ramener le repas et le goûter de leur enfant (mercredi).

La mairie de Mérignies ainsi que la CCPC sont garanties pour leur responsabilité civile. Cependant, chaque enfant doit être couvert par une assurance personnelle pour les accidents, blessures qui n'engageraient pas la responsabilité civile de la commune ou de la CCPC (individuelle accident).

Il est conseillé aux parents de vérifier si l'assurance contractée à l'école couvre également les risques extrascolaires.

Les enfants doivent respecter les lieux, le matériel et les personnes qui les entourent.

Tout comportement anormal sera signalé aux parents et pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive.

Le personnel n'est pas responsable de la perte, de l'oubli ou de l'échange de vêtements ou de tout effet personnel que votre enfant ramène. Tout objet considéré comme dangereux sera confisqué.

Les objets personnels type MP3, téléphone portables, consoles de jeux, toupies sont également interdits. La direction et l'équipe d'animation ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de perte ou de vol. Ces objets pourront être confisqués et rendus aux parents.

Le service des conduites aux activités sera proposé uniquement les soirs de semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, l'équipe peut emmener et rechercher votre enfant à ses activités sur Mérignies (danse, football, judo, tennis, théâtre . . .), uniquement à l'ESC (pas golf, ni équitation...). Pour cela, veuillez compléter et nous remettre, la fiche « inscription aux conduites des activités » (voir ci-après). Sans cette fiche dûment remplie et signée nous ne pourrions pas conduire votre/vos enfant(s) aux activités.

Lors de ces activités extra-scolaires, ni la mairie, ni le personnel municipal ne sont responsables si problème ou accident (ou autre). La responsabilité est celle des associations et leurs professeurs.

Les locaux de la garderie seront des nouveaux locaux situés au 145 rue du Capitaine Michel 59710 Mérignies.

ATTENTION : les règlements et fonctionnements expliqués dans ce dossier s'appliquent lors d'un fonctionnement « normal ». Si la crise sanitaire reprend avec un nouveau protocole sanitaire, il se peut qu'il y ait des modifications ! (Dans ce cas, un mail vous sera envoyé)

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Nous accueillons vos enfants les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h50 et de 16h30 à 19h.

Cet accueil est réservé aux élèves scolarisés à l'école Jacques Brel de Mérignies.

Les enfants jouent sous la surveillance d'animateurs diplômés. Ils sont sous leur responsabilité.

Notre système d'accueil périscolaire est à « la carte ». Pas de réservation préalable pour déposer votre enfant.

Si le temps le permet, nous pourrions utiliser les extérieurs, mais aussi la cour de l'école.

Attention, en aucun cas les enfants ne peuvent y être déposés directement ou repris par les parents !! Tous les parents doivent se faire connaître à la garderie avant de reprendre son/ses enfant(s) !

Le matin, jusque **8h15**, les enfants peuvent prendre un petit déjeuner (compris dans le tarif), puis sont conduits, par les animateurs, à l'école pour 8h50 (hors crise sanitaire).

Le soir, tous les enfants qui ne sont pas repris par les parents, sont repris à l'école auprès des enseignants, par l'équipe de la garderie à 16h30 pour les maternels ou à 17h30 pour les primaires (étude de 16h30 à 17h30). Les sorties de classe de 16h30 et 17h30 sont assurées par les enseignants. Le personnel de la garderie reprend les enfants toujours présents, confiés par les enseignants.

Attention, un **goûter** est donné **uniquement aux maternels** (compris dans le tarif) à 16h30.

Les primaires quant à eux, prendront leur goûter dans la cour avant l'étude (goûter fourni par les parents)

Attention, n'oubliez pas de signaler les allergies alimentaires (s'il y en a) sur la fiche sanitaire !!!!

Pour rappel, la garderie n'est pas le lieu pour faire les devoirs des enfants (ni le matin, ni le soir), ces derniers s'y détendent et s'amuse. Pour les primaires, 1h d'étude est mise en place après l'école pour les devoirs (16h30-17h30).

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022-2023

Forfait matin ou soir/par enfant et par jour

QUOTIENTS FAMILIAUX	FORFAIT MATIN	FORFAIT SOIR
de 0 à 500 €	2,70 €	2,70€
de 501 à 673 €	2,80 €	2,80 €
de 674 à 873 €	2,85 €	2,85 €
de 874 à 1073 €	2,90 €	2,90 €
de 1074 à 1273 €	2,95 €	2,95 €
de 1274 € et +	3,00 €	3,00 €

Rappel : sans justificatif du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

Les personnes avec un quotient familial en dessous de 700 doivent donner un justificatif chaque trimestre.

Pour avoir vos factures, vous devez vous connecter sur le site de la mairie avec vos identifiants personnels. Le paiement s'effectue soit en ligne sur internet soit en mairie chaque mois.

La mairie se réserve le droit de ne plus accepter vos enfants en cas de non-paiement.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

ATTENTION, lorsque vous remplissez ce dossier, vous n'inscrivez pas votre/vos enfant(s) aux mercredis récréatifs. Pour toute inscription d'un ou plusieurs mercredis une inscription est obligatoire (voir modalités d'inscription ci-dessous !!)

L'accueil de loisirs du mercredi est accessible à tous les enfants de Mérignies et des communes de la CCPC ou non (les extérieurs étant majorés de 40%) **âgés de 3 à 11 ans dans la mesure des places disponibles.**

Il est ouvert de 9h à 17h en journée continue avec cantine ou à la demi-journée le matin avec ou sans cantine ou à la demi-journée l'après-midi sans cantine.

Une garderie est assurée **le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.**

Dans le tarif, un goûter est servi vers 16h30 pour tous les enfants. Attention, n'oubliez pas de signaler les allergies alimentaires (s'il y a) sur la fiche sanitaire !!!!

ATTENTION, DANS UN SOUCIS D'ORGANISATION, AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE DEPOSE OU REPRIS EN DEHORS DES HEURES HABITUELLES ! (Voir ci-dessous)

POUR DEPOSER UN ENFANT :

- 9h pour la matinée ou la journée
- 13h30 pour l'après-midi

POUR REPRENDRE UN ENFANT :

- 13h30 après le repas
- 17h après la journée

Si un enfant doit être repris exceptionnellement dans la journée, celui-ci ne revient plus à l'accueil de loisirs ou à 13h30.

Chaque mercredi, nécessite une inscription au préalable par période (entre chaque vacances) ! **Tous les mercredis et les cantines réservés seront à régler. Lorsqu'une inscription est faite, plus de changement possible.**

L'inscription ne se fait plus forcément à la session complète. Les familles qui connaissent leurs dates d'inscriptions peuvent inscrire leur(s) enfant(s), qu'il s'agisse de l'intégralité de la période ou de quelques mercredis. Attention, toute réservation est définitive, vous ne pouvez plus enlever ou rajouter des mercredis. Le règlement doit être fait avant le 1^{er} mercredi de la période.

Attention, le nombre de places est limité !

Attention, changement pour les modalités d'inscriptions, plus d'inscriptions par mail !

Les inscriptions pour les mercredis récréatifs se font désormais sur le **portail familles My Perischool** (comme pour les vacances).

Pour la première période (jusqu'aux vacances de Toussaint/Automne), les inscriptions seront ouvertes dès le **18 JUILLET 2022 sur MyPerischool et jusqu'au 12 AOUT 2022 (dans la limite des places disponibles) !**

S'il n'y a plus de places, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à : garderie@merignies.fr, nous mettrons en place une liste d'attente par ordre de réception des mails. Si désistement, nous vous recontacterons

Pour les autres périodes, les dates d'inscription vous seront communiquées ultérieurement lors de chaque période.

Les prestations que vous pouvez choisir sont :

- Journée (cantine incluse)
- $\frac{1}{2}$ journée matin (avec ou sans cantine)
- $\frac{1}{2}$ journée après-midi (sans cantine)
- Une option forfait garderie. L'option forfait garderie comprend l'ensemble des passages à la garderie matin et/ou soir selon les mercredis réservés.

Attention, les mercredis récréatifs débutent le MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 !

Pour toute information : Service jeunesse 03.28.76.99.76 / jeunesse@pevelecarembault.fr

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI

Tarifs année 2022

Quotients familiaux	1 journée + cantine incluse	$\frac{1}{2}$ journée sans cantine	$\frac{1}{2}$ journée avec cantine	1 passage garderie matin ou soir
de 0 à 369 €	2 €	0,50 €	1,50 €	0,50 €
de 370 à 499 €	3,60 €	1,05 €	2,55 €	0,50 €
de 500 à 700 €	4,80 €	1,50 €	3,30 €	0,50 €
de 701 à 873 €	6,26 €	2,13 €	4,13 €	1 €
de 874 à 1073 €	8,14 €	2,97 €	5,17 €	1 €
de 1074 à 1273 €	9,38 €	3,34 €	6,04 €	1 €
de 1274 à 1473 €	10,50 €	3,75 €	6,75 €	1 €
de 1474 et +	11,96 €	4,38 €	7,58 €	1 €

Rappel : sans justificatif du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

Les personnes avec un quotient familial en dessous de 700 doivent donner un justificatif chaque trimestre.

Les tarifs de chaque tranche sont majorés de 40% pour les extérieurs n'habitants pas une commune de la CCPC.

Néanmoins, une tarification non-majorée sera appliquée pour les cas suivants (une attestation vous sera demandée) :

- Les grands-parents de l'enfant résident sur territoire CCPC (livret de famille)
- Le parent de l'enfant est salarié sur le territoire CCPC (attestation employeur)
- L'enfant est scolarisé sur le territoire CCPC (certificat de scolarité)

Le paiement des factures se fait à l'inscription.

La CCPC se réserve le droit de ne plus accepter vos enfants en cas de non-paiement.

INSCRIPTION AUX CONDUITES DES ACTIVITES EN SEMAINE UNIQUEMENT

La mairie de Mérignies assure le **service de conduites aux activités les soirs d'école en semaine** (les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

Le personnel accompagnant est celui de l'accueil périscolaire. Les trajets seront effectués à pied.

Les conduites se font dans la mesure du possible (horaires possibles) et avec un minimum de 3 enfants inscrits par activité, sans désorganisation du périscolaire.

Attention, si les horaires des cours sont trop proches de la sortie des classe (16h30 ou 17h30), il sera difficile d'être ponctuels à toutes les activités voire même de toutes les assurer.

Attention, ce service concerne uniquement les activités situées à l'Espace Sport et Culture.

Veillez noter qu'aucun enfant ne sera emmené ou recherché aux activités après 18h30.

Pour bénéficier du service des conduites, il suffit de remplir et de rendre le bulletin d'inscription ci-dessous à l'accueil périscolaire dès que vous connaissez les horaires des activités de vos enfants (pour information, la « Maison pour Tous » organise la présentation de toutes les activités présentes sur Mérignies début septembre lors de son traditionnel forum). **Sans ce bulletin rempli intégralement et signé nous ne conduirons pas vos enfants aux activités.**

Le service proposé sert à emmener vos enfants à leurs activités et non à les inscrire. C'est pourquoi, il est impératif que nous ayons connaissance de toutes les informations (discipline / horaire de début de l'activité / horaire de fin de l'activité / nous prévenir si annulation...)

Pour être emmenés, les enfants devront avoir le matériel nécessaire à leur activité (tenue de sport..). Le matin, merci d'habiller votre enfant avec des vêtements adaptés au maximum.

Tout comportement anormal d'un enfant sera signalé aux parents et pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive des conduites.

Lors de ces activités extra-scolaires, ni la mairie, ni le personnel municipal ne sont responsables si problème ou accident (ou autre). La responsabilité est celle des associations et leurs professeurs.

Aucun enfant ne sera repris de son activité par l'équipe de la garderie si nous ne l'y avons pas emmené.

En cas d'absence de personnel, les conduites aux activités ne seront pas assurées. La garderie veillera à prévenir les parents dans ce cas.

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AUX CONDUITES EXTRA-SCOLAIRES (semaine)

A rendre UNIQUEMENT quand les horaires des activités de votre/vos enfant(s) sont
fixés

Nom et prénom de l'enfant :
Classe :

Activité 1 :
Jour :
Heure de conduite
Heure de retour :

Activité 2 :
Jour :
Heure de conduite
Heure de retour :

Signature :



ACCUEIL PERISCOLAIRE - MERIGNIES

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI - MERIGNIES

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 2022-2023

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe fréquentée :

Nom et prénom des parents :

Adresse :

N° de téléphone du domicile :

N° de portable :

N° de téléphone du bureau :

Professions des parents :

Adresse mail :

Personnes habilitées à reprendre votre enfant

n° de téléphone

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATIONS

Je soussigné(e)..... parents de

* autorise le transport de mon enfant pour ses activités personnelles en semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi : judo, football, danse, tennis...)

* autorise le transport de mon enfant dans le cadre des activités liées à l'accueil de loisirs du mercredi (sorties, parc...)

* autorise que mon enfant soit pris en photo ou filmé dans le cadre des activités liées à l'accueil périscolaire et à l'accueil de Loisirs du mercredi (pour diffusion dans l'enceinte de l'accueil ou sur les sites internet de la mairie et CCPC).

* (cocher la case pour oui)

ADHESION AU REGLEMENT

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la garderie périscolaire et des mercredis récréatifs

Fait à Mérignies le :

Signature :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT
 NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT : ELLE ÉVITE DE VOUS DEMANDER DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie			Hépatite B	
Tétanos			Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite			Coqueluche	
Ou DT Polio			Autres (préciser)	
Ou tétracoq				
BCC				

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non
 Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)
 Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	VARICELLE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	ANGINE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	SCARLATINE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
COQUELUCHE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OTITE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	ROUGEOLE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OREILLONS	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
ALLERGIES :		ASTHME	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	MÉDICAMENTEUSES	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
		ALIMENTAIRES	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	AUTRES	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

INDIQUEZ CLAIRS :
 LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJOUR :

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 ADRESSE (pendant le séjour) : _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

N° SÉCURITÉ SOCIALE : _____
 NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL : DE LA CMU D'UNE PRISE EN CHARGE S.S. À 100%
 Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendus nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : _____ Signature : _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR À L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES